

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, DE GUYANE, DE MAYOTTE ET
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n°2024-664 en date du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

**Spécialité Odontologie
28/11/2024**

Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

Aucun candidat retenu

Gourbeyre, le / 3 DEC. 2024

 Le Directeur Général



Patrice RENIA
Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé